

## ANNEXE 5 ELECTIONS AUX CONSEILS DES POLES DE RECHERCHE Scrutin du mardi 26 novembre au jeudi 28 novembre 2024

## **DECLARATION INDIVIDUELLE DE CANDIDATURE**

La date limite de dépôt des candidatures est fixée au mardi 12 novembre 2024 à 12h. (Attention, cette date est impérative. Aucune modification de liste ne sera possible après cette date)

Les doctorants doivent IMPERATIVEMMENT fournir une photocopie de la carte d'étudiant ou à défaut un certificat de scolarité accompagné d'une photocopie de la pièce d'identité.)

Je soussigné(e),
Madame – Monsieur (rayer la mention inutile)
Nom usuel :
Nom patronymique :
Prénom(s):
N° de téléphone :
Adresse mail :
Déclare être candidat(e) à un siège de représentant pour le conseil du pôle et dans le collège :
☐ A - Professeurs des universités et assimilés
☐ B – Autres enseignants-chercheurs ou assimilés
☐ C – Personnels ingénieurs et administratifs
□ D – Doctorants
sur la liste intitulée :
en position n° sur cette liste
Fait àlele

Pour l'élection des représentants des doctorants, une photocopie de la carte d'étudiant doit être jointe à la déclaration de candidature, ou à défaut un certificat de scolarité accompagné d'une photocopie de la pièce d'identité.